




## Carte du risque inondation par débordement des cours d'eau et ruissellement pluvial

<b>Plan Communal de Sauvergarde</b>	Données et sources utilisées : BD TOPO 2015 - Copyright IGN BD Parcellaire 2015 - Copyright IGN PPR Inondation 2003 - Données DDTM66	Conception et réalisation : MAYANE
Edition 2017	Cartographie non réglementaire destinée à la gestion des crises sur la commune	

Département des Pyrénées-Orientales  
Commune de Saint-Nazaire

<b>Données de localisation</b>	<b>Aléa inondation</b>
--- Limite communale	→ Ruissellement pluvial
■ Bâti	→ Zone d'accumulation d'eau
☠ Cimetière	<b>PPR Inondation (2003)</b>
■ Terrain de sport	■ Risque faible - Constructibilité sous conditions
■ Réservoir d'eau	■ Risque moyen - Constructibilité strictement limitée
□ Parcellaire	■ Risque fort - Zone inconstructible
<b>Réseaux</b>	<b>Actions</b>
— Route primaire	→ Secteur d'enjeux concernés par le risque d'inondation
— Départementale	📍 Point d'observation
— Rue	🚫 Fermeture de route
— Chemin	
🚂 Voie ferrée	
— Ligne électrique	
⚡ Pylone électrique	
🏠 Poste de transformation	
<b>Réseau hydrographique</b>	
— Canal sous-terrain	
— Cours d'eau principaux	
— Affluents	
— Surface en eau	
<b>Enjeux</b>	
🏛️ 01 - Mairie	🏠 13 - Stade
🔧 02 - Service technique	🏕️ 14 - Camping Les Flamants Roses
🏠 03 - Zone possible pour hélicoptère	🏕️ 15 - Camping Mer-Etang-Soleil
🎒 04 - Ecole maternelle Les Mouettes	🏕️ 16 - Camping Aqua Dolce
🐟 05 - Crèche La marre aux libellules	🛒 17 - Commerces de proximité
🎒 06 - Ecole élémentaire Renouvier	🐏 18 - Bergerie (130 moutons)
🎒 07 - RAM Les Petites Canailles	🐏 19 - Bergerie (170 moutons)
🏥 08 - Centre médical	🐏 20 - Bergerie estivale
🏠 09 - Pharmacie	🚰 21 - Captage d'eau potable
🏠 10 - Halle aux sports du Levant	📦 22 - Stockage de Gaz de M. Lerault
🏠 11 - Salle Jean Cortie	🏛️ 23 - Eglise
🏠 12 - PIJ	🏛️ 24 - Chapelle



**NIVEAU 4**  
Débordements généralisés des cours d'eau.  
HRéart > 5.50m

- Continuer le suivi météorologique et les hauteurs et débits d'eau sur Vigicrue.
- Continuer la surveillance sur le terrain.
- Alerter et demander la mise en sécurité et l'évacuation des populations et des secteurs menacés :
  - Rue des Prés
  - Secteur La Peuplerie
  - Mas isolés
- Si la situation perdure, maintenir le dispositif et approvisionner les centres d'hébergement.
- En cas de sollicitation, répondre aux demandes des médias et/ou rédiger un communiqué de presse.

**NIVEAU 3**  
Concentration importante des eaux dans le lit du Réart et/ou de la Fosseille, accumulation d'eau dans les points bas et débordement de certains fossés.  
4.75m < HRéart < 5.50m

- Continuer le suivi météorologique et les hauteurs et débits d'eau sur Vigicrue.
- Continuer la surveillance sur le terrain.
- Informez les écoles de la situation et de son évolution.
- Ouvrir un centre d'hébergement.
- Alerter les populations et demander l'évacuation des secteurs menacés.

**NIVEAU 2**  
Concentration d'eau dans le lit mineur du Réart et/ou de la Fosseille. Accumulation d'eau dans les points bas et débordement des fossés  
2.6m < HRéart < 4.75m

- Continuer le suivi météorologique et les hauteurs et débits d'eau sur Vigicrue.
- Surveillance sur le terrain.
- Déclenchement du PCS et installation du PC Crise.
- Continuer le contrôle des avaloirs et des grilles, des axes de ruissellement et des secteurs d'accumulation en eaux pluviales. En cas d'obstruction, procéder au nettoyage.
- Alerter la population en rappelant les consignes de sécurité, notamment dans les secteurs menacés :
  - Mas de l'Arca
  - Zone des Cambres
  - Mas de las Pouttes
  - Maison Galet
  - Mas des Ripouilles
  - Rue des Prés
  - Secteur La Peuplerie

**NIVEAU 1**  
Episode pluvieux conséquent en intensité ou en durée. Dès réception du bulletin de vigilance météo de niveau Orange

- Suivre du bulletin météorologique et des hauteurs et débits d'eau sur Vigicrue.
- Surveillance sur le terrain.
- Pont de la RD11 sur la Fosseille
- Pont de la RD11 sur le Réart
- Passage à gué de la Chapelle (Fosseille)
- Passage à gué Mas des Ripouilles (Réart)
- Fermeture des passages à gué communaux et limitrophes à d'autres communes :
  - Passage à gué du Stade
  - Passage à gué de la Chapelle
  - Passage à gué Pas de las Vignas
  - Passage à gué Mas des Ripouilles
  - Passage à gué de las Pouttes
- Contrôle des avaloirs et des grilles, des axes de ruissellement et des secteurs d'accumulation en eaux pluviales :
  - Piste cyclable
  - Chemin de la Fosseille
  - Rue des Prés
- En cas d'obstruction, procéder au nettoyage. En cas d'accumulation, procéder à la fermeture des routes et mettre en place des déviations.
- Contactez les campings de la commune et demandez leur fermeture :
  - Les Flamants Roses
  - Mer-Etang-Soleil
  - Aqua Dolce